### Règlement challenge Inter-Mairies

« Ramenez la fibre à la maison »

#### 1: Organisation

La Société Moselle Numérique, ci-après la « Société organisatrice », organise un jeu Challenge gratuit sans obligation d'achat ni de participation, intitulé « Challenge Inter-Mairies » (ci-après « le Challenge ») sur une période de 6 mois, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu vise à mettre en lumière des initiatives individuelles ou collectives, ayant contribué à favoriser le passage à la fibre des habitants des différentes communes concernées par le Réseau fibre de MOSELLE FIBRE.

Les résultats ainsi que les modalités du challenge ne pourront pas être relayés sur les réseaux sociaux, sites internet ou autres plateformes en ligne.

#### 2. Conditions de participation

La participation à ce challenge est ouverte à toutes les mairies, représentées par leur Maire, se situant sur le périmètre géographique du RIP de Moselle Fibre. (Liste exhaustive des mairies en Annexe)

La participation à ce Challenge implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits et loteries publicitaires. Le non-respect de ces conditions par les Participants entraînera la nullité de leur participation et éventuellement l'engagement de leur responsabilité.

#### 3 : Modalités de participation

Les participants seront informés des dates de début et de fin du Challenge le jour de la réunion d'information se déroulant sur leur Communauté de Communes.

Les participants seront également avertis via leur adresse e-mail, renseignés dans le « contrat d'adhésion », dûment signé.

#### 4: Désignation des gagnants





Le Challenge désigne 28 gagnants.

Il y aura 2 gagnants par Communauté de Communes (14 Communautés de Communes)

- Le gagnant « Drop » désigne la mairie qui aura obtenu la plus grande progression du taux de commercialisation de sa commune sur la période du challenge.
  - Une photo de ce taux sera prise au top départ du et une autre sera prise à la date de fin du challenge.

#### Mode de calcul et exemple en Annexe

- Le gagnant « Innov' » désigne la mairie qui aura mis en œuvre le plus d'actions cumulées ou l'idée/projet le plus créatif pour parler de la fibre sur sa commune sur la période du challenge.

Pour le gagnant « Innov'», un jury représenté par un membre de Moselle Fibre, un membre d'Orange Concessions et un membre de Moselle Numérique, se réunira et désignera le vainqueur des actions qualitatives mises en place sur sa commune. Les communes devront envoyer une rapide présentation, sous le format de leur choix (PowerPoint, PDF, vidéo, reportage photo, etc.) des actions réalisées sur leur territoire pour convaincre le jury. Ce document sera à envoyer 15 jours avant la fin du challenge par mail à l'adresse suivante : contact.monu@moselle-numerique.fr

Le jury se basera sur les 2 critères suivants :

Critère 1 : nombre d'actions déclenchées : Action de valorisation de la fibre auprès des administrés

Critère 2 : Action la plus créative mise en œuvre sur le territoire pour parler de la fibre auprès des administrés

Chaque critère sera noté de 1 à 10 par les membres du jury. Le vainqueur qui aura le plus de points cumulés sur ces 2 critères, remporte le gain Innov'.

→ Cf grille de notation dans l'annexe

Les résultats seront affichés, de manière ponctuelle, et lisible de tous, sur la page Internet dédiée au challenge : <u>Ramenez la fibre à la maison - Moselle Numérique</u> (<u>moselle-numerique.fr</u>)





#### 5. Dotations et remise des lots

Les gagnants « Drop » recevront une dotation de 1000 euros pour contribuer à l'achat de matériel numérique pour leur mairie.

Les gagnants « Innov' » recevront une dotation de 300 euros pour contribuer à l'achat de matériel numérique pour leur mairie.

Les mairies gagnantes achèteront librement du matériel numérique et émettront un titre à l'encontre de Moselle Numérique afin que Moselle Numérique puisse leur rembourser le matériel. Un remboursement sera donc effectué pour prendre en charge une partie ou la totalité de leur matériel numérique.

Le matériel acheté doit avoir pour but un usage collectif pour le personnel de la mairie ou un usage personnel pour améliorer le quotidien numérique des administrés.

Les lots ne sont pas échangeables et ne pourront en aucun cas faire l'objet du versement de leur valeur en monnaie, devise de toute nature.

Les gagnants seront avisés personnellement par Moselle Numérique par téléphone et notifiés par e-mail dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la fin du challenge. Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 10 jours ouvrés après l'envoi de l'e-mail, la dotation sera considérée comme non réclamée et donc perdue définitivement.

#### 6. Responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Challenge si les circonstances l'exigeaient. Dans toute la mesure permise par le droit applicable, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Si pour quelque raison que ce soit, ce Challenge ne devait pas se dérouler comme prévu suite à, par exemple, un virus informatique, un bogue, une intervention, ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, une fraude, une défaillance technique, ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Challenge, la Société Organisatrice se réserve alors le droit d'annuler, de modifier ou suspendre le Challenge ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.





#### 7: Respect du règlement et contestation

Moselle Numérique se réserve le droit d'exclure du concours et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement de l'opération.

Participer au Challenge implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Challenge toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement et de poursuivre quiconque tenterait de nuire au bon déroulement du Challenge.

#### 8. Propriété intellectuelle et droit à l'image

Les participants autorisent gracieusement la Société Organisatrice à procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité et leurs coordonnées. Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser leur nom, prénom, coordonnées de leur mairie pour toute communication promotionnelle ou publicitaire liée au présent Challenge, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné. Cette autorisation est accordée pour une durée de 1 (un) an à compter du jour de leur désignation en tant que gagnant et pour les seuls supports relatifs à cette opération de Challenge.

Les gagnants, dans le cadre de l'évènement et du seul fait de leur participation au challenge, autorisent gracieusement la prise de photographies, diapositives, la fixation sur support électronique, film, papier ou sur tout autre support, de leur image, noms, prénoms, allocutions en intégralité ou par extrait et à les reproduire sur tout type de support, numériser, représenter par tout mode de représentation publique, notamment télévisuel ou tous services de communications électroniques, sur tous réseaux notamment Internet et sur tous territoires.

#### 9. Données personnelles

En signant le contrat d'adhésion, vous consentez à ce que vos données personnelles transmises soient collectées par Moselle Numérique dans le cadre de la gestion de l'opération « challenge ».

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification,







d'opposition, de portabilité, d'effacement, de limitation sur les données personnelles vous concernant ainsi que d'un droit de définir des directives post-mortem en contactant « contact.monu@moselle-numerique.fr» . En cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

En cas de retrait de votre consentement au cours de l'opération, vous ne pourrez bénéficier des lots de l'opération « challenge ».

Vos données sont collectées par Moselle Numérique ayant pour finalité de fournir aux gagnants les lots du challenge sur la base de votre consentement et de vous envoyer des informations concernant les résultats du challenge pendant la durée de celui-ci. Elles sont conservées pendant une durée de 6 mois suivant la clôture de l'opération. Les participants autorisent Moselle Numérique à procéder à toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile ou leur achat. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'invalidation immédiate de la demande. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Moselle Numérique « contact.monu@moselle-numerique.fr»

Vous pouvez par ailleurs vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique de la part de sociétés tierces sur le site : www.bloctel.gouv.fr

### **ANNEXE:**

- Liste des mairies concernées par le challenge :

Communes Concernées par le
challenge
Aboncourt
Aboncourt-sur-Seille
Abreschviller
Achain
Adaincourt
Adelange
Ajoncourt
Alaincourt-la-Côte
Albestroff
Altrippe
Alzing
Amelécourt





Ancerville	
Ancy-Dornot	
Anzeling	
Apach	
Arraincourt	
Arriance	
Arry	
Arzviller	
Assenoncourt	
Attilloncourt	
Aube	
Audun-le-Tiche	
Aulnois-sur-Seille	
Aumetz	G
Avricourt	
Azoudange	
Bacourt	
Bambiderstroff	
Bannay	
Baronville	
Basse-Rentgen	
Bassing	
Baudrecourt	
Bazoncourt	
Bébing	
Béchy	
Bellange	
Belles-Forêts	
Bénestroff	
Berg-sur-Moselle	
Bérig-Vintrange	
Berling	
Bermering	
Berthelming	
Bertrange	
Berviller-en-Moselle	
Bettange	
Bettborn	
Bettelainville	
Beux	
Beyren-lès-Sierck	





Bezange-la-Petite	
Bibiche	
Bickenholtz	
Bidestroff	
Biding	
Bioncourt	
Bionville-sur-Nied	
Bistroff	
Blanche-Église	
Boucheporn	
Boulange	
Boulay-Moselle	
Bourdonnay	
Bourgaltroff Bourscheid	
Bousse	
Boust	
Boustroff	
Bouzonville	
Bréhain	
Breistroff-la-Grande	
Brettnach	
Brouck	
Brouderdorff	
Brouviller	
Brulange	
Buchy	
Buding	
Budling	
Buhl-Lorraine	
Burlioncourt	
Burtoncourt	
Cattenom	
Chambrey	
Chanville	
Charleville-sous-Bois	
Château-Bréhain	
Château-Rouge	
Château-Salins	
Château-Voué	
Chémery-les-Deux	





Cheminot	
Chenois	
Chérisey	
Chicourt	
Coincy	
Colligny-Maizery	
Colmen	
Condé-Northen	
Conthil	
Contz-les-Bains	
Coume	
Courcelles-Chaussy	
Courcelles-sur-Nied	
Craincourt	C
Créhange	
Cutting	
Dabo	
Dalem	
Dalhain	
Dalstein	
Danne-et-Quatre-Vents	
Dannelbourg	
Delme	
Denting	
Desseling	
Destry	
Diane-Capelle	
Dieuze	
Diffembach-lès-Hellimer	
Distroff	
Dolving	
Domnom-lès-Dieuze	
Donjeux	
Donnelay	
Ébersviller	
Éblange	
Eincheville	
Elvange	
Elzange	
Entrange	
Ernestviller	





Erstroff	ĺ
Escherange	
Évrange	
Failly	
Faulquemont	
Fénétrange	
Filstroff	
Fixem	
Flastroff	
Fleisheim	
Flétrange	
Fleury	
Flocourt	
Fonteny	G
Fossieux	
Foulcrey	
Fouligny	
Foville	
Francaltroff	
Freistroff	
Frémery	
Frémestroff	
Fresnes-en-Saulnois	
Freybouse	
Fribourg	
Garrebourg	
Gavisse	
Gelucourt	
Gerbécourt	
Givrycourt	
Glatigny	
Goin	
Gomelange	
Gondrexange	
Gorze	
Gosselming	
Grémecey	
Gréning	
Grindorff-Bizing	
Grostenquin	
Guébestroff	





Guéblange-lès-Dieuze	
Guébling	
Guénange	
Guermange	
Guerstling	
Guessling-Hémering	
Guinglange	
Guinkirchen	
Guinzeling	
Guntzviller	
Haboudange	
Hagen	
Hallering	
Halstroff	
Hampont	
Hangviller	
Hannocourt	7
Han-sur-Nied	
Haraucourt-sur-Seille	
Harprich	
Harreberg	
Hartzviller	
Haselbourg	
Haut-Clocher	
Haute-Kontz	
Haute-Vigneulles	
Hayes	
Hazembourg	
Heining-lès-Bouzonville	
Hellering-lès-Fénétrange	
Hellimer	
Helstroff	
Hémilly	
Henridorff	
Hérange	
Herny	
Hertzing	
Hesse	
Hestroff	
Hettange-Grande	
Hilbesheim	





l	
Hilsprich	
Hinckange	
Holacourt	
Holling	
Holving	
Hombourg-Budange	
Hommarting	
Hommert	
Honskirch	
Hultehouse	
Hunting	
Ibigny	
Imling	
Inglange	
Insming	
Insviller	
Jallaucourt	1
Jouy-aux-Arches	
Juvelize	
Juville	
Kanfen	
Kappelkinger	
Kédange-sur-Canner	
Kemplich	
Kerling-lès-Sierck	
Kerprich-aux-Bois	
Kirsch-lès-Sierck	
Kirschnaumen	
Kirviller	
Klang	
Koenigsmacker	
Lagarde	
Landroff	
Laneuveville-en-Saulnois	
Langatte	
Languimberg	
Laning	
Laudrefang	
Laumesfeld	
Launstroff	
Le Val-de-Guéblange	





Lelling
Lemoncourt
Lemud
Léning
Les Étangs
Lesse
Ley
Leyviller
Lezey
Lhor
Lidrezing
Liéhon
Lindre-Basse
Lindre-Haute
Liocourt
Lixheim
Lixing-lès-Saint-Avold
Longeville-lès-Saint-Avold
Lorry-Mardigny
Lostroff
Loudrefing
Louvigny
Lubécourt
Lucy
Luppy
Luttange
Lutzelbourg
Mainvillers
Maizeroy
Maizières-lès-Vic
Malaucourt-sur-Seille
Malling
Manderen-Ritzing
Manhoué
Many
Marange-Zondrange
Marimont-lès-Bénestroff
Marsal
Marsilly
Marthille
Maxstadt





Mégange
Menskirch
Merschweiller
Merten
Metting
Metzeresche
Metzervisse
Mittelbronn
Mittersheim
Molring
Momerstroff
Moncheux
Moncourt
Mondorff
Monneren
Montdidier
Montenach
Morville-lès-Vic
Morville-sur-Nied
Moussey
Moyenvic
Mulcey
Munster
Narbéfontaine
Nébing
Nelling
Neufvillage
Neunkirchen-lès-Bouzonville
Niderviller
Niederstinzel
Niedervisse
Nitting
Oberdorff
Oberstinzel
Obervisse
Obreck
Ogy-Montoy-Flanville
Ommeray
Oriocourt
Orny
Oron





Ottange
Ottonville
Oudrenne
Pagny-lès-Goin
Pange
Petit-Tenquin
Pettoncourt
Pévange
Phalsbourg
Piblange
Plaine-de-Walsch
Pommérieux
Pontoy
Pontpierre
Postroff
Pournoy-la-Grasse
Prévocourt
Puttelange-aux-Lacs
Puttelange-lès-Thionville
Puttigny
Puzieux
Racrange
Raville
Réchicourt-le-Château
Rédange
Réding
Rémelfang
Rémeling
Rémering
Rémering-lès-Puttelange
Rémilly
Réning
Retonfey
Rettel
Rezonville-Vionville
Rhodes
Riche
Richeling
Richeval
Rodalbe
Rodemack





l
Romelfing
Rorbach-lès-Dieuze
Roupeldange
Roussy-le-Village
Rurange-lès-Thionville
Rustroff
Sailly-Achâtel
Sainte-Barbe
Saint-Epvre
Saint-François-Lacroix
Saint-Georges
Saint-Hubert
Saint-Jean-de-Bassel
Saint-Jean-Kourtzerode
Saint-Jean-Rohrbach
Saint-Jure
Saint-Louis
Saint-Médard
Saint-Quirin
Salonnes
Sanry-lès-Vigy
Sanry-sur-Nied
Sarralbe
Sarraltroff
Sarrebourg
Schalbach
Schneckenbusch
Schwerdorff
Secourt
Servigny-lès-Raville
Servigny-lès-Sainte-Barbe
Sierck-les-Bains
Sillegny
Silly-en-Saulnois
Silly-sur-Nied
Solgne
Sorbey
Sotzeling
Stuckange
Suisse
Tarauimpol





Téterchen	
Teting-sur-Nied	
Thicourt	
Thimonville	
Thonville	
Tincry	
Torcheville	
Tragny	
Tritteling-Redlach	
Troisfontaines	
Tromborn	
Vahl-Ebersing	
Vahl-lès-Bénestroff	
Vahl-lès-Faulquemont	C
Val-de-Bride	
Vallerange	
Valmestroff	
Valmunster	
Vannecourt	
Varize-Vaudoncourt	
Vatimont	
Vaudreching	
Vaxy	
Veckersviller	
Veckring	
Velving	
Vergaville	
Verny	
Vescheim	
Vibersviller	
Vic-sur-Seille	
Vieux-Lixheim	
Vigny	
Vigy	
Viller	
Villers-Stoncourt	
Villers-sur-Nied	
Villing	
Vilsberg	
Virming	
Vittersbourg	





Vittoncourt
Viviers
Voelfling-lès-Bouzonville
Voimhaut
Volmerange-lès-Boulay
Volmerange-les-Mines
Volstroff
Vry
Vulmont
Waldweistroff
Waldwisse
Walscheid
Waltembourg
Wintersbourg
Wuisse
Xanrey
Xocourt
Xouaxange
Zarbeling
Zilling
Zimming
Zommange
Zoufftgen





- Mode de calcul « Drop » :

Définition du taux de commercialisation = (nb de clients actifs / nb logements commercialisables)X100

Évolution du taux de commercialisation de la commune =

Taux de commercialisation à la fin du challenge – Taux de commercialisation au top départ du challenge

#### Exemple:

Le taux de commercialisation d'une commune est de 42% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de 45% au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

On souhaite connaître l'évolution du taux de commercialisation, que l'on note t, de ce taux d'évolution entre :

Le ler Janvier 2024 et le ler juillet 2024.

Pour ça on applique la formule :

t = 45% - 42% = 3%

Donc, le pourcentage d'évolution entre janvier et juillet est de 3%.

#### - Grille de notation « Innov »:

	critère 1	critère 2	7	
	Valorisation	Créativité	7	GLOBAL
	nombre d'actions déclenchées et partage de l'information (Réseaux sociaux, panneau pocket, site Internet, témoignage) pour valoriser la fibre sur le territoire	précurseurs et testeur d'actions de communication pour valoriser la fibre sur le terrioire		(Qualitatif)
	notation: 0 à 10 points	notation: 0 à 10 points		cumul 2 critères (0 à 20 points)
	Moyenne de points attribués par le Jury	Moyenne de points attribués par le Jury		Moyenne de points attribués par le Jury
Points "commune concernée"				



